

EUROCHAIR

1.750

Numéro tarifaire: 20.114.001



Poids d'utilisateur autorisé
désormais jusqu'à 130 kg



Adapté au transport de personnes.
Testé selon ISO 7176-19





Tête de direction à angle réglable



Frein à genouillère



Transformation rapide et ciblée



Repose-jambes pivotants vers l'intérieur et l'extérieur

Pour un emploi universel

RENTABILITÉ

- Produit à longue durée de vie grâce à des matériaux haut de gamme et une finition de grande qualité, besoin réduit en réparations
- Gamme complète d'options issues des modules Eurochair
- Approvisionnement en pièces de rechange assuré sur le long terme grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Réutilisation optimale grâce à une adaptation simple au nouveau propriétaire

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Favorise la mobilité autonome grâce à l'ajustement précis du siège, du dossier et du cadre à l'utilisateur
- Équipement et adaptation ultérieurs possibles
- Meilleures propriétés antifricction avec des forces motrices réduites
- L'utilisation simple et le poids réduit facilitent le maniement quotidien

DOMAINE D'UTILISATION

- Fauteuil entièrement équipé pour une utilisation quotidienne durable
- Pour une prise en charge optimale de nombreuses maladies grâce aux nombreux réglages possibles
- Principalement pour un usage domestique, mais aussi dans des centres de réadaptation pour atteindre des objectifs thérapeutiques
- Pour des personnes grandes et larges

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez envoyer le formulaire de commande rempli à info@rehalize.ch

Contact : 041 3677017

Adresse de facturation / n° client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA



Poids d'utilisateur autorisé désormais jusqu'à 130 kg



Adapté au transport de personnes. Testé selon ISO 7176-19

EUROCHAIR 1.750

Prix pour le modèle de base avec les composants suivants :

- Roues motrices 24"
- Mains courantes en aluminium
- Écart étroit des mains courantes (modifiable à large)
- Pneus PU, increvables
- Roue directrice 142 mm caoutchouc plein souple
- Dossier avec courbure lombaire
- Dossier réglable, light
- Accoudoir relevable
- Repose-jambes amovibles, pivotants
- Plaques reposer-pieds à angle réglable
- Profondeur d'assise 430 mm
- Toile d'assise et dossier : polyester, noir
- Couleur du cadre Silverline
- Hauteur d'assise avant 500 mm
- Hauteur du dossier 420 mm

(prix pour le modèle de base, avec accoudoirs et reposer-jambes inclus) :

CHF 1 540.00

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valable du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Pour plus d'informations sur la procédure de mesure, veuillez consulter www.meyra.de/messverfahren.

**Numéro tarifaire
20.114.001**



Caractéristiques techniques

Largeur d'assise	380	400	430	460	480	500	530
Largeur, état déplié	560	580	610	640	660	680	710
Largeur, état plié	280						
Profondeur d'assise	400 / 430 / 460						
Hauteur d'assise avant/arrière	variable de 435 à 500 / avec option Hemi de 390 à 430						
Hauteur totale	960						
Hauteur du dossier	400 / 420 / 440						
Hauteur des accoudoirs	230						
Longueur avec reposer-pieds	1 040						

Poids de la personne max.	130
Poids à vide à partir de	16
Poids total maxi autorisé*	150
Roue motrice	550 (22")
Roue motrice	600 (24")
Contrôle de frein selon NORME	7°

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm

Attention !

Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

* Lors de l'utilisation d'entraînements supplémentaires, il ne faut dépasser le poids total autorisé.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

01 **Largeur d'assise (LA)**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 38	LA 380 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 40	LA 400 mm	0.00
<input checked="" type="checkbox"/> 43	LA 430 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 46	LA 460 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 350	LA 500 mm	153.00
<input type="checkbox"/> 53	LA 530 mm	153.00
<input type="checkbox"/> 35	2 en 1 Largeur d'assise extensible de 30 mm	145.00

02 **Profondeur d'assise (PA)**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 615	PA 400 mm Modifiable ultérieurement à 430 mm	0.00
<input checked="" type="checkbox"/> 788	PA 430 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 619	PA 460 mm	0.00

03 **Hauteur d'assise avant (HAAv) en liaison avec la roue directrice et motrice (sans coussin d'assise)**

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une liaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.

signifie choix d'une fourche de guidage **HEMI** CODE 173 signifie choix d'une **roue motrice de 24"** CODE 61

CODE	Ø ROUE DIRECTRICE EN MM	HAAV EN MM :	390	400	420	430	435	450	470	485	500	515
325	Ø 125 caoutchouc plein		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
154	Ø 142 caoutchouc plein souple			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
161	Ø 180 polyuréthane								<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
645	Ø 180 pneus gonflés								<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique de la roue directrice ainsi que de la fourche de guidage appropriée. La hauteur d'assise arrière est calculée automatiquement en fonction de l'inclinaison standard de l'assise d'env. 4 degrés, ce qui correspond à env. 30 mm de différence.

Options de hauteur d'assise avant (HAAv) pour hémiplégiques

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 173	Fourche de guidage HEMI , avec bloc d'espacement HEMI inclus Seulement en liaison avec roues motrices de 22" , fixation latérale pour plus d'espace au niveau des pieds	330.00
<input type="checkbox"/> 4906	Bloc d'espacement HEMI pour fixation latérale de la fourche de guidage pour utilisation avec roues motrices de 24"	274.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

04 Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 880	60 mm Rallonge de l'empattement	235.00

Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

La position horizontale de l'axe est configurée en usine. Le réglage du centre de gravité peut être modifié ultérieurement.

05 Mains courantes et options de mains courantes (incompatibles avec les roues Xtrends)

CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø	CHF
<input type="checkbox"/> 871	Mains courantes doubles pour largeurs d'assise jusqu'à 480 mm Seulement en liaison avec des pneus PU CODE 902 Pas en liaison avec freins à tambour CODE 706	-	24"	1 150.00
<input type="checkbox"/> 166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir	22"	24"	166.00

06 Pneus

CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø	CHF
<input type="checkbox"/> 486/896	Pneus gonflés avec profil rainuré	22 x 1 3/8"	24 x 1 3/8"	0.00
<input type="checkbox"/> 902/896	Pneus PU, increvables	22 x 1 3/8"	24 x 1 3/8"	0.00

07 Freins

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 651	Frein à pression pour l'utilisateur	0.00
<input type="checkbox"/> 650/74	Frein à pression unilatéral, à droite (avec levier de frein long, rabattable)	352.00
<input type="checkbox"/> 650/60	Frein à pression unilatéral, à gauche (avec levier de frein long, rabattable)	352.00
<input type="checkbox"/> 681	Rallonge du levier de frein	102.00
<input type="checkbox"/> 680/706	Freins à pression pour l'utilisateur et frein à tambour pour l'accompagnateur	410.00
<input type="checkbox"/> 986	Rallonge du levier de frein, enfichable, 1 paire	75.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 Hauteur de dossier

	CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR	CHF
<input type="checkbox"/>	635	Dossier, modifiable ultérieurement de 420 à 440 mm par paliers de 20 mm	400 mm	0.00
<input type="checkbox"/>	442	Dossier, modifiable ultérieurement de 400 à 440 mm par paliers de 20 mm	420 mm	0.00
<input type="checkbox"/>	444	Dossier, modifiable ultérieurement de 420 à 440 mm par paliers de 20 mm. as en liaison avec poignées de poussée réglables en hauteur CODE 502	440 mm	0.00
<input type="checkbox"/>	628	Dossier, réglable par bandes velcro (dossier réglable)	420 mm	345.00

09 Dossier
Options de dossier

	CODE	POUVANT ÊTRE COMBINÉ AU CODE :	621	622	502	CHF
<input type="checkbox"/>	502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, réglable en continu jusqu'à 180 mm réglable en hauteur	●	●		295.00
<input type="checkbox"/>	814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus élevée	●	●	●	255.00

Lors d'une sollicitation unilatérale du dos, nous recommandons l'utilisation d'une barre de stabilisation ou d'un renforcement.

10 Accoudoirs



Veuillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = fixe 2 = relevable 3 = amovible 4 = verrouillable 5 = accoudoir réglable en hauteur 6 = avec recouvrement de roue 7 = escamotable pour gain de place





	CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	5	6	7	CHF
<input type="checkbox"/>	577	Accoudoirs en aluminium dans la couleur du cadre	●	●	●				●	0.00
<input type="checkbox"/>	70	Accoudoirs longs en aluminium dans la couleur du cadre	●	●	●				●	95.00
<input type="checkbox"/>	107	Accoudoir avec manchette amovible et réglable en hauteur par bouton-poussoir, adapté pour tétraplégiques	●	●	●	●			●	310.00
<input type="checkbox"/>	917	Kit d'espacement des accoudoirs pour le réglage de la hauteur en deux étapes jusqu'à maximum 30 mm pour les accoudoirs CODE 70 et 577					●			57.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

11 **Repose-jambes**  Amovible  Pivotant  Relevable

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et escamotables	0.00
<input type="checkbox"/> 759	Repose-jambes CODE 93, seulement monté à gauche	0.00
<input type="checkbox"/> 760	Repose-jambes CODE 93, seulement monté à droite	0.00
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, amovibles, pivotants et relevables En liaison avec repose-pieds CODE 805	380.00
<input type="checkbox"/> 757/760	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à gauche , avec CODE 93 monté à droite	190.00
<input type="checkbox"/> 758/759	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à droite , avec CODE 93 monté à gauche	190.00
<input type="checkbox"/> 4698	Protège-genoux pour CODE 92	95.00
<input type="checkbox"/> 52	Repose-moignons individuel, amovible, pivotant et relevable, 1 paire	580.00
<input type="checkbox"/> 4507	Repose-moignons individuel, monté à droite	290.00
<input type="checkbox"/> 4508	Repose-moignons individuel, monté à gauche	290.00

Repose-pieds  Relevable  Réglable en hauteur  Réglable en profondeur  Angle réglable

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR	LJ	CHF
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds, relevables, hauteur et angle réglables	16	36 - 52	0.00

Repose-pieds, options

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)	65.00
<input type="checkbox"/> 823	Talonnière (paire)	120.00
<input type="checkbox"/> 946	Sangles de mollet pour plaque repose-pieds individuelle	45.00

Réglage possible de la longueur de jambe, selon le codage entre 350 et 520 mm par paliers de 20 mm.

12 **Couleurs de cadre**

L'Eurochair Vario est disponible dans tous les coloris actuels proposés, moyennant un supplément et un délai de livraison plus long. Voir le nuancier dans l'introduction du catalogue. Couleur de cadre standard Silverline incluse dans le modèle standard.

13 **Accessoires pour le fauteuil roulant**

Protège-mains et protège-rayons

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 489	Transparent	264.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Anti-bascules

<input type="checkbox"/>	691	Anti-bascules, longueur réglable, amovibles (1 paire)	180.00
<input type="checkbox"/>	712	1 anti-basculé, longueur réglable, amovible, montée à gauche	90.00
<input type="checkbox"/>	713	1 anti-basculé, longueur réglable, amovible, montée à droite	90.00
<input type="checkbox"/>	728	Anti-bascules, pivotantes , longueur réglable, amovibles (1 paire)	380.00
<input type="checkbox"/>	729	1 anti-basculé, pivotante , longueur réglable, amovible, montée à gauche	190.00
<input type="checkbox"/>	730	1 anti-basculé, pivotante , longueur réglable, amovible, montée à droite	190.00

Roues de transport

<input type="checkbox"/>	746	1 paire de roues de transport avec frein, p. ex. pour les espaces étroits ou dans l'avion Pas en combinaison avec les anti-basculés CODE 728, 729 et 730	375.00
<input type="checkbox"/>	747	1 paire de roues de transport sans frein, p. ex. pour les espaces étroits ou dans l'avion Pas en combinaison avec les anti-basculés CODE 728, 729 et 730	375.00

Tablettes thérapeutiques

<input type="checkbox"/>	929	Tablette thérapeutique en plastique transparent, largeur d'assise réglable de 380 à 480 mm	365.00
<input type="checkbox"/>	930	Table thérapeutique pour utilisateur autonome , en plastique transparent, à enfiler pour largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant	415.00
<input type="checkbox"/>	931/60	Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique, montée à gauche	415.00
<input type="checkbox"/>	931/74	Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique, montée à droite	415.00

L'utilisation de la tablette thérapeutique CODE 929/930 avec des roues de 24" et une hauteur d'assise arrière inférieure à 470 mm entraîne une restriction au niveau de la hauteur des accoudoirs, c.-à-d. il faut augmenter la hauteur de l'accoudoir en conséquence, car la position d'accoudoir la plus basse n'est plus possible.

Autres options

<input type="checkbox"/>	951	Filet à provisions (filet de course)	29.00
<input type="checkbox"/>	819	Éclairage passif	38.00
<input type="checkbox"/>	912	Pompe à air avec fixation	90.00
<input type="checkbox"/>	833	Ceinture de sécurité avec boucle	134.00
<input type="checkbox"/>	970	Porte-canne	68.00
<input type="checkbox"/>	560	Coussin d'assise, noir 30 mm	85.00
<input type="checkbox"/>	962	Sac à dos universel avec pochette extérieure	95.00
<input type="checkbox"/>	936	Planche de transfert en matière synthétique	113.00
<input type="checkbox"/>	585	Porte-sérum « UNIVERSEL »	715.00

Date :

Signature :

Version : 01/01/2022

DONNÉES DE L'UTILISATEUR

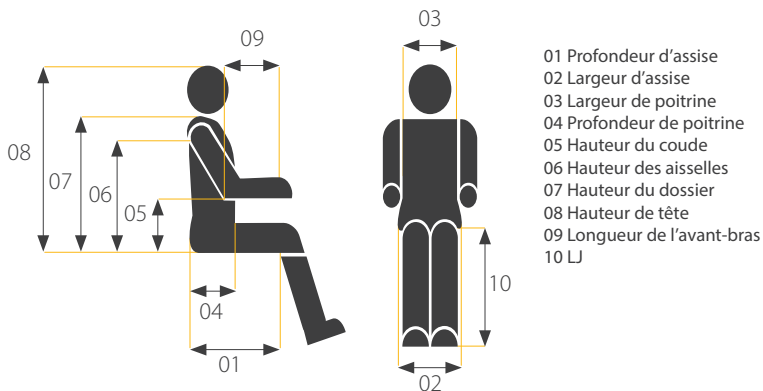
Prénom :* <input type="text"/>
Nom* : <input type="text"/>
Rue : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/>
Lieu* : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>
Date de naissance* : <input type="text"/>
Diagnostic -1- : <input type="text"/>
Diagnostic -2- : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>
Mobile : <input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/>
Numéro de commande : <input type="text"/>

DIMENSIONS ANATOMIQUES (EN MM) :

Pour la détermination, voir les croquis dans les informations ci-jointes !

1) Profondeur d'assise* : <input type="text"/>
2) Largeur d'assise* : <input type="text"/>
3) Largeur de poitrine : <input type="text"/>
4) Profondeur de poitrine : <input type="text"/>
5) Hauteur du coude : <input type="text"/>
6) Hauteur des aisselles : <input type="text"/>
7) Hauteur du dos : <input type="text"/>
8) Hauteur de tête : <input type="text"/>
9) Longueur de l'avant-bras : <input type="text"/>
10) LJ* : <input type="text"/>
Taille du corps* : <input type="text"/>
Poids (kg)* : <input type="text"/>

*Champs de saisie obligatoires !



Les dimensions d'assise sont toujours mesurées sans coussin d'assise !

Je confirme que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

J'accepte la transmission des informations/données que j'ai faites et des photos/vidéos que j'ai prises à MEYRA GmbH (Meyra-Ring 2, D-32689 Kalletal) et au commerce spécialisé aux fins de l'exécution du contrat/de la fabrication du produit.

.....
Date/Signature

Ceci certifie que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

.....
Date/signature du revendeur spécialisé

1. GÉNÉRALITÉS - CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente (CGV) de MEYRA GmbH s'appliquent à tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord distinct.

1.2. Le client accepte les CGV de MEYRA GmbH comme engageantes pour le présent contrat ainsi que pour tous les contrats futurs. Les conditions générales de vente du client ou de tiers ne sont pas applicables. De telles conditions n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles ne sont pas expressément contredites dans des cas individuels.

1.3. Ces conditions ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (§ 14 BGB), une personne morale de droit public ou un fond spécial de droit public.

2. OFFRE, CONCLUSION DE CONTRAT

2.1. Les offres faites par MEYRA GmbH peuvent être modifiées sans préavis et ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément marquées comme telles.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les ordres ou les commissions du client dans les 14 jours suivant leur réception au moyen d'une confirmation d'offre sous forme de texte.

2.3. Le contrat est conclu par la confirmation de l'offre sous forme de texte, cela étant également valable pour toute modification ou complément de commande.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents fournis au client dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers, sauf accord exprès et écrit de notre part. Si nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai prévu au point 2.2, ces documents doivent nous être retournés sans délai.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée au taux légal est payable en sus.

3.2. Sauf accord écrit contraire, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

3.3. Dans la mesure où les prix catalogue servent de base, c'est la liste de prix en vigueur au moment de la commande qui prime. Des modifications de prix sont autorisées s'il y a plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si les salaires ou les coûts des matériaux augmentent par la suite jusqu'à l'achèvement, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'a le droit de résilier le contrat que si l'augmentation du prix dépasse de façon non négligeable l'augmentation du coût général de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. Dans le cas de commandes consécutives, MEYRA GmbH n'est pas liée par les prix d'un contrat précédent.

3.5. Si la valeur de la commande est inférieure à une limite de 150.00 € en valeur nette de marchandises, un supplément pour quantité minimale incluant le fret de 9,50 € sera perçu.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DE RISQUE

4.1. Le lieu d'exécution des livraisons est le siège social de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si les marchandises sont expédiées au client à la demande de ce dernier, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises au tiers désigné pour effectuer l'expédition. Ceci s'applique indépendamment du fait que les marchandises

soient expédiées à partir du lieu d'exécution ou de la personne supportant les frais de transport.

4.3. En cas de revendications envers MEYRA GmbH à cause de dommages dus au transport ou de pertes, le client doit noter les dommages sur les documents de transport ou, en cas de perte, faire immédiatement établir un procès-verbal et nous en informer dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre des dommages dus au transport n'est souscrite qu'à la demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retard dans la remise ou l'expédition dont le client est responsable, le risque est transféré au client dès la notification de la disponibilité de l'expédition.

4.6. En l'absence d'instructions particulières de la part du client, MEYRA GmbH choisira l'itinéraire et le moyen de transport sans garantie et sans responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés s'entendent comme délais estimés, sauf si une date précise a été expressément convenue par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à partir de la date de la confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si l'avis de mise à disposition pour l'expédition a été donné avant l'expiration du délai de livraison.

5.3. Le respect des dates de livraison et d'exécution convenues est subordonné à la réception en temps utile de tous les documents à fournir par le client ainsi qu'à la fourniture en temps utile de toutes les informations nécessaires et à l'exécution de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies à temps, les délais sont prolongés en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple, grève, perturbations opérationnelles, incapacité de l'entreprise à livrer à temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement temporaire d'exécution dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, plus un délai de reprise raisonnable.

5.5. Si les retards qui en résultent dépassent la période de six semaines, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat en ce qui concerne l'étendue des prestations concernées.

5.6. MEYRA GmbH est en droit d'effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable par le client dans le cadre de l'objectif contractuel prévu, où la livraison des marchandises restantes est assurée et où le client n'encourt pas de frais supplémentaires de ce fait.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants de la facture doivent être payés en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un des comptes bancaires que nous avons indiqués. Si la facture n'est pas une livraison de pièces de rechange ou une facture de réparation, le client a droit à un escompte de 2 % si le paiement est effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change qu'après accord exprès. L'acceptation s'effectue sous réserve de validité. Des corrections de factures par chèques et lettres de change sont faites sous réserve de leur encaissement. Les dates de valeurs correspondent au jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne paie pas à la date d'échéance, des intérêts doivent être facturés sur les montants

impayés à un taux de 8% au-dessus du taux d'intérêt de base respectif p.a. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de dommages dus à un plus grand retard.

6.4. Si le client est en retard de paiement, toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique deviennent immédiatement exigibles sans qu'une notification distincte ne s'avère nécessaire.

6.5. Le client n'a un droit de compensation que si ses contre-prétentions ont été également établies ou sont incontestées. Le client ne peut exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder ses créances résultant des livraisons et des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. Les marchandises livrées par MEYRA GmbH restent la propriété de MEYRA GmbH jusqu'à ce que toutes les créances envers le client, y compris les créances futures, aient été intégralement réglées.

7.2. Le client peut vendre la marchandise réservée dans le cadre normal de ses affaires. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise d'une autre manière, notamment en transférant la propriété à titre de garantie ou en la mettant en gage. Les créances du client résultant de la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances telles que les créances d'assurance ou les créances résultant d'actes délictueux en cas de perte ou de destruction) sont cédées à MEYRA GmbH à titre de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est en droit de recouvrer la créance cédée tant qu'il subvient à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement de la part du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si la marchandise réservée est transformée par le client, il est convenu que la transformation est effectuée au nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH en acquiert la propriété directe ou - si la transformation est effectuée à partir ou en relation avec des matériaux appartenant à plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'objet transformé est supérieure à la valeur de la marchandise livrée - la copropriété (propriété fractionnée) de l'objet nouvellement créé dans le rapport entre la valeur de l'objet livré et la valeur de l'objet nouvellement créé. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par liaison ou mélange ou si elle ne devient pas propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, le client cède d'avance à MEYRA GmbH une part de copropriété de l'objet uniforme correspondant à la valeur proportionnelle de l'objet de la livraison. Par la présente, MEYRA GmbH accepte l'offre. La remise est remplacée par la conservation gratuite de l'objet.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout accès de tiers à la marchandise livrée sous réserve de propriété et de fournir les informations et remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH sans qu'on lui demande de le faire. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH s'engage à libérer les garanties qui lui reviennent à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des créances à garantir. MEYRA GmbH est responsable de la sélection des titres à libérer.

7.6. En cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons la revente ou la transformation de nos marchandises sous réserve de propriété et révoquons notre autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la remise immédiate de la marchandise sous réserve de propriété.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit inspecter les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts qui auraient dû être constatés lors d'un examen approfondi, le client doit nous faire part de ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la livraison. Après l'expiration de ce délai, toute responsabilité pour ces défauts est exclue. Les droits de garantie pour les vices cachés n'existent que s'ils nous sont signalés par écrit dans un délai d'une semaine après leur découverte.

8.2. En cas de livraison défectueuse, nous sommes en droit de choisir à notre gré entre la réparation de l'article défectueux et son remplacement par une nouvelle livraison sans défaut. Le client est tenu de mettre gratuitement à notre disposition l'article défectueux pour contrôle et rectification. Si la réparation ou le remplacement échoue, n'est pas effectué dans un délai raisonnable ou est refusé par nous, le client peut, à son gré, résilier le contrat ou réduire la valeur du prix d'achat. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas où la loi ne l'exige pas.

8.3. La garantie ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans notre accord préalable et si cela rend la réparation du défaut impossible ou déraisonnablement difficile. Dans tous les cas, cependant, le client doit supporter les coûts supplémentaires liés à la réparation du défaut résultant de la modification.

8.4. Les dispositions ci-dessus n'affectent pas la garantie que nous avons éventuellement accordée au premier utilisateur de l'appareil de rééducation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure liée au fonctionnement de tous les articles, ensembles, batteries et pièces détachées que nous avons fournis ainsi que le stockage, l'utilisation ou le traitement inapproprié ou non conforme des marchandises.

8.6. Toute autre prétention du client, notamment pour des dommages en lieu et place de la prestation et pour la réparation d'autres dommages directs ou indirects - y compris les dommages concomitants ou consécutifs, quel qu'en soit le fondement juridique - est exclue. Ceci ne s'applique pas si MEYRA GmbH a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ou s'il y a eu une violation par négligence d'obligations contractuelles importantes. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est essentielle à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le contractant compte régulièrement et peut compter. En cas de dommages matériels et de pertes financières causés par une négligence légère, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat. En outre, les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé causés par un manquement fautif à une obligation de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en raison de défauts matériels se prescrivent par deux ans après la remise/livraison de la marchandise au client. Pour les dispositifs de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de 1 an à compter de la remise/livraison des marchandises au client. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les demandes de dommages-intérêts pour des dommages causés par une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de MEYRA GmbH ou de ses agents d'exécution. À cet égard, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH offre aux clients la possibilité d'échanger des appareils défectueux contre des appareils remis à neuf. Les dispositions suivantes s'appliquent à ces dispositifs offerts en échange :

- Les appareils échangés sont entièrement révisés et en ordre du point de vue technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé gratuitement à MEYRA GmbH dans un délai de 15 jours ouvrables. L'appareil retourné devient notre propriété.

- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons pour l'appareil de remplacement, livré 95 % du prix neuf.

- L'appareil retourné doit correspondre, du point de vue type et version, à l'appareil de remplacement livré. En outre, l'appareil doit pouvoir être réutilisé et ne présenter que des traces d'usure résultant d'une utilisation normale.

- L'évaluation de la conformité de l'appareil retourné aux critères susmentionnés incombe à MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également le montant susmentionné diminué de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Si un rappel de produit s'avère nécessaire en raison d'un défaut des marchandises livrées ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à la mise en œuvre du rappel de produit afin de permettre une mise en œuvre efficace du rappel de produit. Dans le cas d'un rappel de produit nécessaire, le client est notamment tenu d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les articles livrés dans la chaîne d'approvisionnement ultérieure jusqu'au client final. À cette fin, le client doit conserver en permanence une documentation appropriée sur la localisation des marchandises et la mettre à la disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit des revendeurs avec les marchandises livrées, le client est tenu d'imposer contractuellement au revendeur les obligations de coopération spécifiées ici afin de garantir la mise en œuvre d'un rappel efficace des produits.

10.2. Le client est tenu d'instruire le client final sur la manipulation et l'utilisation des produits fournis par du personnel spécialisé et formé. Dans la mesure où le client fournit les produits livrés à des revendeurs, le client est tenu d'imposer contractuellement l'obligation d'instruire le revendeur sur la manipulation et l'utilisation du produit livré comme stipulé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

Il convient de noter que MY INDOIVIDUAL est soumis à des règles légales plus strictes. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles sont conformes aux exigences de sécurité et si notre direction en a préalablement donné son accord par écrit. À cette fin, un modèle modifié ainsi qu'un dessin de conception doivent être mis à notre disposition sur demande. Si des modifications de conception sont effectuées sans l'accord préalable par écrit de notre direction et si des tiers subissent, à cause de ces modifications, des dommages dont nous sommes responsables dans le cadre de la relation externe, le client est tenu de nous dégager de la relation interne contre toutes les prétentions du tiers.

12A. RETOUR DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS ET SOUS-ENSEMBLES

Les marchandises retournées sans bordereau de livraison ni copie de la facture ne seront pas reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et absolument neuves) seront créditées de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus du retour les articles dont la livraison date de plus de 3 mois, MY INDIVIDUAL, les articles d'hygiène, les piles usagées ou remplies et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100.00 €. En outre, les fauteuils roulants fabriqués individuellement (par exemple, les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptés) sont exclus. Le risque du transport incombe à l'expéditeur et à lui seul. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour des retours autorisés, ils seront facturés à un tarif forfaitaire d'au moins 79 € nets

12B. ANNULATION DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commandes ne sont pas possibles sans l'accord préalable de MEYRA GmbH.

12B.2. Les annulations doivent être faites par écrit.

12B.3. Si l'annulation des produits finis prêts à être livrés a été autorisée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les articles de réadaptation seront crédités en totalité. Des fauteuils roulants en construction spéciale et fauteuils roulants de sport ne seront systématiquement pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptés, un pourcentage de 20% de la valeur nette de la marchandise sera retenu.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et scooters sont de 5 %. Pour des fauteuils roulants standard ou légers, des frais d'annulation de 10 % seront facturés.

12C. RETOUR / ÉLIMINATION

Nos prix s'entendent à l'exclusion des frais de reprise et d'élimination des vieux équipements complets provenant d'utilisateurs autres que les ménages privés. Sur demande, nous organisons également le retour et le recyclage / l'élimination de ces équipements, dans la mesure où ils ont été distribués par nos soins, contre remboursement des frais encourus. Les renvois sans l'accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre des dispositions légales, en particulier du règlement de base sur la protection des données, et de traiter ces données en interne.

14. JURIDICTION COMPÉTENTE, DROIT applicable, clause de sauvegarde

14.1. Sauf convention expresse contraire, le lieu d'exécution est le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf.

14.2. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est déterminé par notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous avons également le droit de poursuivre le client au lieu de sa juridiction.

14.3. Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

14.4. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou inefficaces, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.